

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MASSON Yannick, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : Onze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juillet 2015

Présents : MASSON Yannick, BOUTHET Jean-Pierre, FRADIN Éric, MACHEBEUF Sylviane, DELHOOFS Marie-Hélène, LE PROVOST Xavier, BORDET Florent, PEREIRA José, MIOCHE Chantal, PESTANA Laurence.

Absents : KLUPINSKI Charles donne pouvoir à MASSON Yannick

Secrétaire : Madame PESTANA Laurence.

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire en Mairie, le 28 juillet 2015, à 18 heures, a pris les décisions suivantes :

1) Délibération : nouvelles adhésions EPF Smaf

Les communes de : **COUTANSOUZE** (Allier) **MONTMARSAULT** (Allier), **CRAPONNE SUR ARZON** (Haute-Loire), **MASSIAC** (Cantal), **SAINT ETIENNE DE MAURS** (Cantal),

Les communautés de communes du : **PAYS DE SALERS** (Cantal), **PAYS DE MAURIAC** (Cantal),

Les syndicats : **Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mauriac** (Cantal), **Des eaux de Drugeac-Saint Bonnet de Salers** (Cantal),

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

2) Délibération : renouvellement matériel informatique adhérents SMADC

Un rééquipement informatique est prévu pour 2016 dans le cadre des procédures de marchés publics.

Il propose donc à l'assemblée délibérante d'adhérer à ce groupement de commande.

Dans le cadre d'un groupement, les frais estimatifs d'acquisition s'élèvent à 1600.00 € répartis comme suit :

- A1 configuration type avec écran : 1500.00 € TTC estimatif
- B36 disque dur externe USB : 100.00 TTC estimatif

3) Délibération : remboursement transports scolaires

NOMS	NBRE D'ENFANT	Prix unitaire de remboursement	TOTAL par famille
PINHEIRO	1	142.00	142.00
VIDAL	2	142.00	284.00
BERTRAND	1	142.00	142.00
LE PROVOST	3	142.00	426.00
MASSON	1	142.00	142.00
TOTAL REMBOURSEMENT COMMUNE			1 136.00

4) Délibération : contrat Gaëtan CASERES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de contractualiser à partir du 20 juillet 2015 au 31 décembre 2015 renouvelable MR Gaëtan CASERES, avec **Contrat Unique d'Insertion- Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)** sur la Commune de QUEUILLE, dont l'horaire hebdomadaire de travail serait de **24 heures**.

5) Délibération : tarifs location salle socio-culturelle

- Le conseil municipal décide de fixer comme suit les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} août 2015, concernant la location de la salle socio-culturelle à des particuliers :

- * location à un habitant de QUEUILLE :
 - 100 Euros + caution 270 € pour 24 heures
 - 120 Euros + caution 270 € pour le week-end
- * location à une personne extérieure à la Commune :
 - 150 Euros + caution 270 € pour 24 heures
 - 190 Euros + caution 270 € pour le week-end

6) Délibération : contrat Nathalie CHARDONNET

Le Conseil Municipal, après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à contractualiser le recrutement de Mme CHARDONNET Nathalie domiciliée à Bordessoule – 63380 MIREMONT en qualité d'agent non titulaire de droit public à temps non complet (20h hebdomadaires). Madame CHARDONNET Nathalie sera recrutée dans le cadre de contrat à Durée Déterminée portant nomination d'un agent non titulaire pour le remplacement de Mme LEONARD Lucie.

7) Délibération : transports scolaires gratuits

Le Conseil municipal décide de rembourser la totalité des frais de transport scolaire pour l'année 2015/2016 aux familles de la Commune de QUEUILLE dont les enfants fréquentent l'école maternelle et élémentaire de QUEUILLE.

8) Travaux salle socio-culturelle

Des problèmes de fissuration apparaissent sur le sol. Les entreprises D'AVERSA lot gros œuvre et GROUPE BERNARD lot sols souples ont été convoquées pour constater les dégâts. Un rendez-vous a été pris pour le 24 septembre 2015. Un prélèvement du sol sera effectué pour essayer de déterminer l'origine de ces fissures.

Lors de la réception des travaux le 5 juin 2015, des réserves ont été notées pour quelques corps d'état et une intervention de chaque entreprise a été demandée avant le 31 juillet 2015.

À ce jour, aucune société n'est venue réparer les malfaçons. Nous avons fait un courrier Recommandé avec AR à chacune d'entre elles en leur demandant une intervention urgente.

Des pénalités seront appliquées à l'entreprise FACE ET FACADES pour non intervention et mauvaise réalisation du chantier.

9) Ascenseur : sinistre et échéance contrat

Le devis de remplacement du téléphone suite à un orage s'élève à 1593.60 €.

Le contrat avec Auvergne Ascenseurs arrive à échéance le 1^{er} mars 2016.

10) Accessibilité : diagnostic Manzat Communauté

Coût pour la mise aux normes de l'église de Queuille : 8000.00 €

La mise aux normes pour l'accessibilité intercommunale coûtera : 1 500 000.00 €.

11) Questions diverses

- Mme Merle Laetitia institutrice des maternelles et CP sera sur un poste à 80% pour l'année scolaire 2015-2016.
- Le sol de la future salle de repos (ancienne cantine) sera posé la dernière semaine d'août.
- Monsieur Le Maire va prendre un arrêté de circulation concernant la route de Faufre.
- PLU : le 10 juillet dernier un inventaire des zones humides a été fait pas le cabinet d'études.
- PLU : Le Conseil Départemental a supprimé l'aide concernant les révisions des PLU.
- Les travaux du logement au-dessus de la salle communale avance, il reste les tapisseries à faire et changer la porte d'entrée.
- Une vitre de la médiathèque est fissurée.
- Rando Quad le 17 octobre 2015 de passage dans Queuille.
- L'association des Chasseurs de Queuille demande un local, cette association va être convoquée.
- Les chemins sont en mauvais état suite aux orages, il y a des arbres à couper.

Séance levée à 20h27

Le Maire,

Yannick MASSON

